



Commune déclaration CLASSE 3

Commune de Beyne-Heusay

Beyne-Heusay | Bellaire | Queue-du-Bois | Moulins-sous-Fléron
www.beyne-heusay.be

Le 30 octobre 2025

Réf : T 029 / D289c / 10.2025 / CL

Objet : Demande de déclaration.

Comme suite au dépôt de votre demande de déclaration relative à la mise en exploitation d'une citerne à mazout enterrée d'une capacité estimée de 3000 litres sise rue des Heids n°3 à 4610 Beyne-Heusay, nous avons l'honneur de vous faire savoir que :

- votre déclaration est recevable et enregistrée (n° de référence : 2025-10/ D289c/ QDB) et a été transmise ce jour aux Fonctionnaires Technique et Délégué de la Région Wallonne ;
- aucune condition complémentaire n'est imposée au demandeur. Cependant, cela ne le dispense pas du respect des conditions intégrales relatives aux dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes. Une copie de ces conditions intégrales peut être obtenue, sur demande, auprès du service environnement de la commune ou téléchargée à partir du lien <http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm> ;
- la déclaration est valable pour un terme de 10 ans prenant cours le quinzième jour qui suit la déclaration.

Nous tenons également à attirer l'attention du demandeur sur le fait que le présent courrier ne porte que sur le volet exploitation des établissements précités et ne dispense donc pas le déclarant du respect de la législation relative au code du développement territorial.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération.

La Directrice générale f.f.,

R. GENTILE



Le Bourgmestre,

D. HENROTTIN

Dossier traité par Corinne LAMBINON ☎ : 04/ 355. 81. 65

- ✉ corinne.lambinon@beyne-heusay.be